

Tarif des consultations et actes

les plus couramment pratiqués

Injection de toxine botulique

Libellé de l'acte	Cotation de l'acte	Tarifs Assurance Maladie (1)	Remboursement Assurance Maladie (2)	Ticket Modérateur (3)
Forfait sécurité et environnement	SE5	150,36 €	120,29 €	30,07 €
Séance d'injection unilatérale ou bilatérale de toxine botulique	BALB001	31,99 €	25,59 €	6,40 €

Tarifs au 1^{er} novembre 2023

Vous aurez à régler le reste à charge* :

- **Le jour de votre consultation ou examen :**
 - à la caisse centrale située dans le hall d'accueil, au niveau 0
- **Ou après réception de la facture par courrier :**
 - par carte bancaire sur le site de paiement en ligne accessible via le site internet de l'hôpital www.15-20.fr
 - par chèque adressé au Centre d'encaissement des Finances Publiques indiqué sur le talon de paiement de la facture.

*Les niveaux de prise en charge présentés correspondent à ceux du « Parcours de soins coordonné » (Loi n°204-810 du 13 août 2004) :

Si vous avez déclaré votre médecin traitant auprès de votre centre de Sécurité sociale, vous aurez à régler à l'hôpital le montant indiqué dans la colonne « Ticket Modérateur » (3).

Si vous n'avez pas déclaré votre médecin traitant, vous aurez à régler à l'hôpital le montant indiqué dans la colonne « Remboursement Assurance maladie »(2).

Si vous êtes non assuré social, vous aurez à régler à l'hôpital le montant indiqué dans la colonne « Tarifs Assurance maladie »(1).